



# Justice en matière de migration : Tenir les promesses du Pacte mondial pour les migrations

## Document 4 : Une participation significative : centrer l'expertise et l'expérience des migrants

Le Pacte mondial pour les migrations (GCM) comprend une promesse de processus participatifs exprimée à travers l'adoption d'une approche de la politique migratoire axée sur les personnes, fondée sur les droits humains et l'ensemble de la société. Tous les quatre ans, à partir de 2022, le Forum d'examen des migrations internationales (IMRF) servira de principale plateforme intergouvernementale mondiale aux États membres et aux autres parties prenantes pour faire part des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations et examiner les défis persistants ou émergeants. L'IMRF devrait faciliter une participation significative des migrants, quel que soit leur statut migratoire, d'une manière qui soit éthique, durable et sûre, tout en tirant parti des processus participatifs aux niveaux local, national et régional et en les élargissant¹. Ce document s'adresse aux membres des gouvernements à tous les niveaux, aux Nations Unies, aux missions diplomatiques, à la société civile et aux autres groupes de parties prenantes ayant un accès et un pouvoir de rassemblement autour de l'examen et de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations.



Une participation significative n'est ni un simple exercice de case à cocher, ni une démarche intrinsèquement neutre. La mise en place de processus participatifs d'élaboration de politiques à tous les niveaux, y compris au sein des Nations Unies, exige un engagement envers les façons dont le pouvoir se manifeste dans ces structures décisionnelles. Cet engagement implique de considérer les dynamiques de pouvoir ayant un impact sur l'engagement des migrants, y compris la manière dont elles sont visibles au cœur des structures formalisées et dans la façon dont elles se manifestent dans la pratique. Se pencher sur ces questions ne supprimera pas les déséquilibres de pouvoir systémiques, mais cela pourra contribuer à créer des processus de remise en question.

Les perspectives et priorités des migrants ne sont ni uniformes ni statiques. Afin d'éviter tout tokénisme et ultra simplification, il est important de reconnaître que les migrants ne constituent pas un groupe homogène. Aucun individu ou organisation ne peut représenter toute la diversité des expériences vécues par les migrants. Cette réalité devrait inspirer des approches variées de la participation, dans le but d'un engagement significatif incluant un large éventail de perspectives, tout en reconnaissant que tout le monde ne participe pas aux décisions.

Les principes et les actions habilitantes présentés dans ce document ne sont pas exhaustifs. Ils sont en revanche destinés à aider à relever ces défis et à éviter les pratiques de participation non démocratiques susceptibles de renforcer les inégalités de pouvoir existantes ou de causer d'autres dommages tels que la revictimisation ou le symbolisme.

### Niveaux clés pour la participation des communautés affectées aux processus politiques

À mesure que les processus sont développés, différents niveaux de participation (inspirés d'Arnstein, Hart et d'autres) peuvent être utilisés dans la planification et la mise en œuvre des projets :

- 1. Non-participation : les parties prenantes ne font que subir le processus, qu'il leur soit préjudiciable ou bénéfique.
- **2.** Contribution : contribution volontaire ou autre à des programmes et projets prédéterminés.
- **3.** Partage d'informations : les parties prenantes sont informées de leurs droits, responsabilités et options, s'agissant généralement d'un échange unilatéral et non d'un échange mutuel d'informations.
- **4.** Consultation : les parties prenantes ont la possibilité d'interagir et fournir des informations en retour et peuvent exprimer leurs suggestions et préoccupations. Cependant, les décisions sont généralement prises par d'autres personnes, et les parties prenantes n'ont aucune
- garantie quant au fait que leur contribution sera considérée.
- **5.** Coopération et recherche de consensus : les parties prenantes négocient leurs positions et aident à déterminer les priorités, mais le processus est dirigé par d'autres.
- **6.** Prise de décision : les parties prenantes jouent un rôle significatif eu égard à la prise de décision en matière de politique, de conception et de mise en œuvre du projet.
- 7. Partenariat : les parties prenantes travaillent ensemble sur un pied d'égalité vers des objectifs mutuels.
- **8.** Transformation : transfert du contrôle de la prise de décision et des ressources aux intervenants.









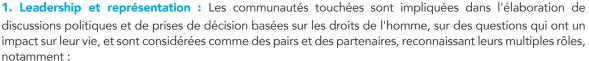
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans le présent document, migrant est un terme générique désignant les personnes qui se déplacent en dehors de leur pays d'origine et qui inclut également les demandeurs d'asile et les réfugiés lorsque les processus politiques les concernent.



## Principes et actions habilitantes pour une participation significative des migrants à la mise en œuvre de l'IMRF et du MCG aux niveaux national et local

Si la transformation doit être l'objectif à long terme, certains processus peuvent nécessiter une évolution par étapes vers ce même objectif. Il convient de s'efforcer de mettre en place le processus le plus participatif possible dans le cadre des contraintes de l'IMRF, tout en progressant et en préconisant des changements à plus long terme en matière d'accès, de processus et de représentation. Ces principes et actions habilitantes sont destinés à favoriser une participation significative des migrants :





- Les migrants en tant qu'enseignants : les migrants qui voient une valeur dans la narration décident quand et comment raconter leurs histoires, un espace étant prévu à cet effet.
- Les migrants en tant qu'influenceurs politiques : ils apportent leurs critiques et propositions politiques substantielles dans les débats et processus décisionnels, leurs points de vue étant recherchés, respectés et inclus de manière proactive.
- 2. Un espace sûr, un espace audacieux : Un espace est créé, dans le cadre des réunions officielles et en marge de celles-ci, où les migrants, quel que puisse être leur statut, peuvent participer en toute sécurité et exprimer librement leurs opinions, et au sein duquel les autres participants sont ouverts à leurs opinions, y compris aux critiques.
- 3. Diversité, équité et intersectionnalité: L'éventail le plus large possible de l'expérience des migrants est inclus, l'accent étant mis sur les personnes les plus touchées et marginalisées, en fonction du contexte et de la nature de la question politique. Les impacts des formes multiples et croisées de discrimination sont abordés au travers de qui est engagé et de quelle manière.
- **4. Soutenue et durable :** La participation est traitée comme un processus continu, bénéfique pour les personnes que les politiques affecteront, et pour les décideurs politiques.
- 5. Sécurité et sensibilité aux risques : Les risques pour la sécurité ou les effets négatifs sur ceux qui participent aux processus politiques sont activement pris en compte et prévenus ou atténués.
- **6. Transparence :** Tout au long du processus, les migrants ont une compréhension claire, opportune et informée de la manière dont leur participation se déroulera, de sa portée, de son objectif et de son impact potentiel.

#### **ACTIONS HABILITANTES:**

- a) Initier et soutenir l'autoréflexion institutionnelle : Les institutions réfléchissent à la manière dont leurs systèmes excluent ou créent des obstacles à la participation des migrants. La participation effective ne relèvera pas d'une pratique courante si cette étape cruciale n'est pas franchie.
- b) Soutenir les appels et les perspectives des migrants : Ceux qui ont le pouvoir d'élaborer des politiques ouvrent intentionnellement des espaces, réfléchissent à qui est assis autour de la (des) table(s) et utilisent leur influence pour intégrer les voix et propositions de politiques des communautés affectées.
- c) Financer la participation des migrants : Mettre à disposition des fonds couvrant les coûts de base, les frais de déplacement et autres dépenses et réexaminer les flux de financement afin que la participation des migrants soit entièrement financée.
- d) Renforcement des capacités: Un soutien à l'engagement est fourni, notamment des informations claires, des conseils, des formations et des ressources sur les questions politiques et les systèmes dans lesquels se déroule le processus. Des services d'interprétation linguistique sont fournis, le cas échéant.
- e) Établissement de relations : Prendre les mesures nécessaires pour assurer une large diffusion de l'information et faire participer de nouveaux publics. Investir du temps dans le développement de relations de confiance avec les migrants, notamment par le biais d'organisations dirigées par et au service des migrants.
- f) Co-créer des processus participatifs complets: Les migrants sont impliqués dès le début du processus, y compris dans la planification et la conception de leur participation.
- g) Inclusion d'opinions diverses: Les invitations à prendre la parole ou participer à des événements ne sont pas limitées à ceux dont le point de vue est facile à entendre, s'aligne sur celui des organisateurs ou est déjà en accord avec le résultat du processus.
- h) Engagement volontaire: Les migrants ne sont pas contraints d'exprimer les points de vue des autres ou encore de s'exprimer contre leur gré et peuvent cesser leur participation à tout moment.
- i) Responsabilité: Les participants sont informés de la manière dont leurs opinions ont été interprétées et utilisées. Des processus d'évaluation et de retour d'information sont en œuvre pour favoriser l'apprentissage et l'amélioration.







